

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **5 décembre 2022**, à **18 h** à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mmes Denise Corneau, Marie-Céline Hébert, Messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Noël Picard et Gilles Payer.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023
4. Adoption du taux de taxation pour l'année 2023
5. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
6. Adoption du programme triennal d'immobilisation
7. Période questions
8. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2022-12-20403 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu unanimement

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h

ADOPTÉE

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-20404 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023

2022-12-20405 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023

La présentation des prévisions budgétaires de l'année 2023 est faite par le maire. Il annonce également le taux de taxes foncières.

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte les prévisions budgétaires de l'année 2023 qui s'établissent comme suit :

Description des revenus	2022	2023
Taxe foncière	1 875 951 \$	2 303 179 \$
Taxes de secteur	71 545 \$	77 361 \$
Services municipaux	635 297 \$	325 028 \$
En lieu de taxes	139 887 \$	141 634 \$
Autres revenus de sources locales	170 853 \$	214 400 \$
Transferts	434 913 \$	260 945 \$
Total des revenus	3 328 446 \$	3 322 547 \$
Description des dépenses	2022	2023
Administration	644 664 \$	681 437 \$
Sécurité publique	389 948 \$	410 273 \$
Transport	813 696 \$	866 020 \$
Hygiène du milieu	405 796 \$	446 644 \$
Aménagement et urbanisme	168 600 \$	177 059 \$
Loisirs et culture	161 967 \$	162 723 \$
Frais de financement	158 771 \$	220 652 \$
Immobilisation	55 000 \$	55 000 \$
Remboursement capital	520 700 \$	344 435 \$
Remboursement – fonds de roulement	12 793 \$	18 956 \$
Affectation et réserve financière	-3 489 \$	- 60 652 \$
Total des dépenses, des affectations et des réserves	3 328 446 \$	3 322 547 \$

ADOPTÉE

*

4. Adoption du taux de taxation pour l'année 2023

2022-12-20406
Adoption du taux de la taxe foncière pour l'année 2023

Il est résolu unanimement

QUE le taux de la taxe foncière du 100\$ d'évaluation pour l'année 2023 s'établit comme suit, avec une diminution de 2 % :

Taux de la taxe foncière	2022	2023
Foncière générale	0,6946\$	0,6802\$

ADOPTÉE

6. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Présentation du programme triennal d'immobilisation est faite par le maire.
Immobilisations 2023-2024-2025 –Détail des travaux

DÉTAILS	2023	2024	2025
<u>RÉSEAU ROUTIER</u> • CHEMINS PRESTON, LAC-GAGNON OUEST, MÉSANGES, LAC-GAGNON EST (SECTEUR CÔTE JAUNE) •FINANCEMENT : TECQ, PIRRL, PADF, PPA	1 040 000\$	750 000\$	1 300 000\$
<u>IMMEUBLES</u> • HÔTEL-DE-VILLE, GARAGE ET CASERNE	48 000\$	90 000\$	50 000\$
<u>MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS</u> • LOADER, I-66 AUTOPOMPE, CAMION 6 ROUES HM, CAMIONNETTE F 250 3/4T, FORD ESCAPE PR ET CAMIONNETTE GMC	625 000\$	480 000\$	500 000\$
<u>PARC TERRAIN ET SENTIERS</u> • ROUTE DES ZINGUES-FINANCEMENT: PSSPA • PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN HÔTEL-DE-VILLE	245 000\$	100 000\$	100 000\$
<u>ÉQUIPEMENT SERVICE INCENDIE</u> • HABITS DE COMBAT, HABITS SAUVETAGE EN FORÊT, GÉNÉRATRICE	22 300\$	7 500\$	5 000\$

619, BORNE SÈCHE			
TOTAL	1 980 300\$	1 427 500\$	1 955 000\$

7. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

2022-12-20407 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Il est résolu unanimement

QUE le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 tel que présenté soit et est adopté.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-20408 Levée de la séance

Il est résolu unanimement

QUE la séance soit et est levée à 19h09.

Adoptée

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec. -trés.